

Selon des chercheurs, 20 % de la surface des paysages anthropisés devraient héberger des habitats semi-naturels

7 décembre 2020

La Convention sur la diversité biologique visait, en 1992, à conserver 17 % de la surface terrestre par des aires protégées avant 2020. Cependant, aucune cible de conservation n'était définie pour les paysages abritant des activités de production comme l'agriculture. Dans un [article](#) publié dans la revue *Conservation Letters*, des chercheurs ont observé que seuls 31 des 82 pays qu'ils ont étudiés imposaient des critères minimaux de conservation dans ces paysages. Selon eux, la part d'habitats semi-naturels devrait y atteindre au moins 20 %.

Source : [Conservation Letters](#)